



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

\*\*\*\*\*

## SEANCE DU 12 MARS 2024

\*\*\*\*

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 073-217301936-20240312-DELIB\_2024\_21-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars, à dix-neuf heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER  
Christiane, Maire. Date de convocation : 6 mars 2024.

**Etaient présents** : Mme Carrier Christiane, M. Bouillet Christophe, Mme Khadir Dallila, Mme Lang Marie, M. Staiger Antoine, Mme Tanchon Lydie, M. Watier Pierre, Mme Yung Hing Véronique. **Absents excusés** : M. Journet Jérôme, Mme Sack Caroline, M. Rigaud-Modelin Romain Pouvoir : M. Journet Jérôme à M. Staiger Antoine, Mme Sack Caroline à Mme Lydie Tanchon.  
Mme Dallila Khadir a été élue secrétaire de séance.

**Nombre de Conseillers** : en exercice :11, Présents : 8, **Suffrages exprimés** : 10, Pour : 10, Contre : 0, Absentions : 0  
Le **Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie et de sa publication par affichage en Mairie le 13 mars 2024**

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N°2024-21

#### Commission appels d'offres

Vu l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales partielles, il convient de constituer une commission d'appel d'offres et de délégation de service public et ce pour la durée du nouveau mandat ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Conseil municipal décide de procéder à l'élection :

Membres titulaires :

- Sont élus à l'unanimité : Mme Carrier Christiane, M. Pierre Watier, M. Bouillet Christophe.

Membres suppléants :

- Sont élus à l'unanimité : M. Journet Jérôme, M. Rigaud-Modelin Romain, M. Staiger Antoine.

#### Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification. :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73130 Ontex.
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie Place Caffé BP 1801 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, à Ontex, le 12 mars 2024  
Pour extrait conforme Au registre sont les signatures.  
Le président de séance,  
Christiane CARRIER

Le secrétaire de séance  
Dallila Khadir

